



PREMIER MINISTRE

XX^E RENCONTRE ALTERNÉE ENTRE LES PREMIERS MINISTRES FRANÇAIS ET QUÉBÉCOIS



PARIS
8 mars 2018

Contact

Service de presse
de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris - France
Tel: +33 (0)1 42 75 50 78/79



Relevé de décisions

Dans le cadre de la 20^e Rencontre alternée des Premiers ministres du Québec et de la République française, M. Édouard Philippe a reçu M. Philippe Couillard à Paris, à l'Hôtel de Matignon. Les Premiers ministres réaffirment l'amitié qui lie le Québec et la France et ils constatent la richesse et la diversité de cette relation directe et privilégiée entre les deux nations.

À l'occasion de cette 20^e Rencontre alternée sont signées la Déclaration commune portant sur l'Internet et la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique et l'Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française portant sur le renforcement de la coopération en matière policière et de la coopération en matière de sécurité civile.

Les Premiers ministres endossent les feuilles de route suivantes et donnent mandat à leurs ministres pour en réaliser le contenu :

- ▶ Langue française, culture, innovation sociale.
- ▶ Jeunesse, éducation et sport.
- ▶ Lutte contre les changements climatiques, énergie et développement durable.
- ▶ Croissance, innovation, numérique et intelligence artificielle.
- ▶ Égalité entre les femmes et les hommes.

Ces feuilles de route sont partie intégrante de ce relevé de décisions.

Fait à Paris, le 8 mars 2018, en double exemplaire.

**Le Premier ministre
du Québec**

**Le Premier ministre
de la République française**



SOMMAIRE

Feuille de route égalité entre les femmes et les hommes	6
Feuille de route lutte contre les changements climatiques, énergie et développement durable	9
Feuille de route croissance, innovation, numérique et intelligence artificielle	12
Feuille de route jeunesse, éducation et sport	14
Feuille de route langue française, culture, innovation sociale	18
Annexe : déclaration commune entre le Premier ministre de la République française, M. Édouard Philippe et le Premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, portant sur l'Internet et la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique	21



FEUILLE DE ROUTE ÉGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

À l'occasion de la 20^e rencontre alternée, le Premier ministre de la République française a invité le Premier ministre du Québec et ses ministres à se joindre au conseil interministériel de l'égalité entre les hommes et les femmes qui marquait la fin du « tour de France de l'égalité ».

À cette occasion, les Premiers ministres québécois et français ont déterminé les priorités figurant dans la présente feuille de route pour la coopération franco-québécoise en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ils donnent le mandat, pour la France, à la Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et, pour le Québec, à la ministre responsable de la Condition féminine et à la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de veiller au développement et au renforcement des échanges sur cette question entre les administrations compétentes.

Objectif 1 : Partager les bonnes pratiques

Les Premiers ministres souhaitent faire émerger le partage des bonnes pratiques afin d'identifier les nouveaux chantiers à ouvrir. Ils désirent également promouvoir les dispositifs innovants.

Dans cette perspective, ils invitent les autorités responsables des droits des femmes à se rapprocher et à recenser les mesures innovantes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, de protection des populations féminines les plus vulnérables, de lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes. Le gouvernement du Québec, qui a élaboré deux stratégies (Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021) entend s'inspirer de la Loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, adoptée en France en 2014, pour élaborer sa propre loi-cadre visant l'égalité de fait entre les sexes.

Les Premiers ministres encouragent, notamment *via* la Commission permanente de coopération franco-québécoise, le dialogue entre sociétés civiles afin de sensibiliser, éduquer et mobiliser l'opinion publique sur l'importance de l'égalité entre les sexes pour le développement de nos nations respectives.

Ils expriment également leur volonté de soutenir les initiatives pour l'égalité réelle d'accès des femmes et des hommes aux responsabilités politiques, économiques et sociales. Ils souhaitent faciliter les échanges de bonnes pratiques entre les entreprises et les administrations. Ils veulent coopérer en bilatéral et auprès de leurs partenaires en faveur de l'adaptation du temps de travail et de la modulation des conditions de travail afin de permettre une meilleure conciliation entre vie personnelle et professionnelle.

Les Premiers ministres expriment leur volonté d'apporter leur soutien, par le biais du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée dans le but de lancer des initiatives communes, notamment dans les milieux éducatifs et sportifs, visant l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Objectif 2 : Identifier les références communes

L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale partagée par le Québec et la France. Pour quantifier les progrès réalisés, les Premiers ministres encouragent les autorités concernées à partager, autant que faire se peut, leur expérience en matière de conception, de collecte, d'analyse et de diffusion de données statistiques relatives à l'égalité des sexes.

À ce propos, le Québec et la France vont élaborer, à partir de leurs travaux nationaux, un indice de l'égalité qui permettra à terme de mesurer l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes. Celui-ci constituera un outil de prise de décision en matière d'intervention gouvernementale. Le Québec et la France vont échanger sur les enjeux et les opportunités de cet outil et en soutiendront la diffusion dans un cadre international.

Dans le cadre de la Commission permanente de coopération franco-québécoise, ils déclineront cet indice à travers (a) une valorisation des projets portant spécifiquement sur l'égalité et (b) une prise en compte renforcée du critère d'égalité dans la sélection des projets de manière générale, dont le plus vertueux sera mis en valeur par une distinction 'France-Québec pour l'Égalité'.

Les Premiers ministres sont intéressés à promouvoir et à assurer une participation accrue des femmes dans les hautes directions et les conseils d'administration. À cet égard, ils encouragent les administrations à échanger sur leurs interventions spécifiques en la matière, à identifier les pratiques porteuses et à examiner la possibilité de mener des expériences sur une base commune, comme la création d'un label d'entreprise reconnaissant les efforts en matière de parité. La réflexion à ce sujet débutera au cours de l'année 2018.

Objectif 3 : Promouvoir ensemble l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'OIF

Les Premiers ministres mettent en exergue l'importance des actions du Québec et de la France qui plaident dans les enceintes de l'OIF pour l'éducation des filles, l'autonomisation économique des femmes, leur présence dans les lieux de pouvoir, la lutte contre les violences, le harcèlement et les discriminations, la promotion des droits sexuels et reproductifs ainsi que la participation des hommes à titre d'alliés pour l'atteinte de l'égalité.

Les Premiers ministres souhaitent travailler, de concert avec l'OIF ainsi que les États et gouvernements membres, à la mise en œuvre de la stratégie francophone pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui pourraient être adoptée lors du XVII^e Sommet de la Francophonie à Erevan en octobre 2018.

Ils rappellent que les autorités concernées intègrent dans leurs actions de coopération l'objectif 5 des 17 Objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté à l'ONU qui vise l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles. Leurs autorités identifient et intègrent les principales causes de l'abandon scolaire par les filles et promeuvent l'intégration des obstacles à leur scolarisation dans les priorités d'action de l'OIF.

Les Premiers ministres favorisent les mesures de lutte contre les violences faites aux femmes, notamment celles concernant le harcèlement en milieu de travail. Ils encouragent les actions visant à promouvoir des politiques de santé locales afin de favoriser le contrôle des femmes sur leur vie reproductive et leur accès aux soins.

20^E RENCONTRE ALTERNÉE DES PREMIERS MINISTRES
DU QUÉBEC ET DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas seulement un enjeu de justice sociale, mais également un facteur de développement et de prospérité pour la société. Dans ce contexte, les Premiers ministres encouragent les États et gouvernements membres de l'OIF à mieux prendre en compte l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs politiques publiques et dans la mise en œuvre de celles-ci. Ils défendent une gestion et un encadrement soucieux d'agir pour l'égalité des genres et la lutte contre les discriminations.



FEUILLE DE ROUTE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

À l'occasion de la 20^e rencontre alternée, le 8 mars 2018, à Paris, les Premiers ministres de la République française et du Québec fixent les priorités et les objectifs figurant dans la présente feuille de route en matière de lutte contre les changements climatiques, de l'énergie et du développement durable.

Ils confient au ministre de la Transition écologique et solidaire de la France, ainsi qu'aux ministres du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et des Relations internationales et de la Francophonie du Québec de veiller au développement et au renforcement des échanges sur ces aspects entre les administrations compétentes.

Dans la continuité du plan d'action du gouvernement français pour une mise en œuvre exemplaire de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada, la France et le Québec souhaitent renforcer leurs coopérations bilatérale et multilatérale sur les enjeux climatiques. Ils s'engagent à lancer plusieurs initiatives communes en matière de protection de l'environnement qui souligneront les bénéfices économiques d'un développement responsable.

Les Premiers ministres français et québécois demandent aux ministères concernés d'unir leurs forces afin d'accomplir les objectifs suivants :

Objectif 1 : Intensifier la lutte contre les changements climatiques et promouvoir l'économie verte

Les gouvernements français et québécois conviennent de travailler ensemble au développement de l'économie circulaire, de l'électrification des transports et de l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le secteur énergétique. Ils entendent favoriser la finance verte et s'engagent à mettre en relation les entreprises françaises et québécoises qui contribuent à l'économie verte et à la lutte contre les changements climatiques. Ils encouragent, à tous les niveaux, les échanges d'expertise et les projets conjoints afin de favoriser le développement d'une finance verte et soutenable.

Dans cette perspective, la France et le Québec organiseront une table ronde de haut niveau sur un rapprochement entre le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne et le marché du carbone mis en place entre le Québec et la Californie, et rejoint depuis le 1^{er} janvier 2018 par l'Ontario. Cet évènement qui pourrait se tenir en juin 2018, en marge du G7, serait ouvert à tous les partenaires intéressés et serait l'occasion de partager les points de vue et de réfléchir à la portée des mécanismes existants ainsi qu'aux bénéfices qui y sont associés afin d'inciter les acteurs économiques à s'engager durablement sur la voie d'une économie bas carbone.

La France et le Québec encouragent la collaboration entre l'ADEME et RECYC-QUÉBEC afin de favoriser la transition vers une économie circulaire et trouver des solutions concrètes aux problématiques actuelles relatives à la réutilisation des matières recyclables. Afin de favoriser le développement de l'expertise en

20^E RENCONTRE ALTERNÉE DES PREMIERS MINISTRES DU QUÉBEC ET DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

économie circulaire au Québec, deux rencontres d'échange par année pourraient être organisées entre des spécialistes des politiques publiques françaises ou responsables de la mise en œuvre de l'économie circulaire en France et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec et. De plus, le ministère français de la Transition écologique et solidaire sera invité en novembre 2018 à participer aux premières Assises québécoises de l'économie circulaire, organisées par RECYC-QUÉBEC.

Objectif 2 : Œuvrer ensemble à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports

Afin de limiter l'impact environnemental du transport des personnes et des marchandises, la France et le Québec appuient le développement de la recherche dans ce domaine, notamment sur le transport maritime durable et intelligent.

Les deux gouvernements s'appuient sur l'Institut France-Québec pour la coopération scientifique en appui à la recherche maritime (IFQM), qui regroupe des experts de haut niveau en innovation dans le secteur maritime. Lancé en octobre 2016 par les Premiers ministres français et québécois, l'IFQM a pour objectif de développer les coopérations bilatérales et de favoriser l'émergence de nouvelles connaissances et des nouveaux projets de recherche au service de nos sociétés.

L'IFQM lancera un premier appel auprès des scientifiques destiné à réaliser des projets de recherche bilatéraux innovants afin de réduire l'empreinte écologique dans les transports maritimes en réduisant les gaz à effet de serre et les impacts sur les mammifères marins et les écosystèmes côtiers. L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et les Fonds de Recherche du Québec (FRQ) sont invités à travailler avec l'IFQM et à travailler à la mise au point conjointe d'un ambitieux appel à projets de recherche sur le thème de la mer. Le Centre français de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE) et le Centre québécois d'expertise sur la gestion des risques d'incidents maritimes (CEGRIM) sont invités à développer une plateforme d'échanges d'expertises, en liaison avec l'IFQM.

Les deux gouvernements appellent au développement de la collaboration entre les regroupements industriels en électrification des transports et favorisent la réalisation de missions conjointes en France, au Québec et dans le cadre de grands événements internationaux sur cette nouvelle filière industrielle.

Objectif 3 : Protéger ensemble la biodiversité

La France et le Québec luttent conjointement pour la préservation de leurs écosystèmes et tiennent à développer leurs coopérations en matière de gestion et de restauration de la biodiversité et des milieux naturels.

Les gouvernements expriment leur volonté à s'impliquer pour mobiliser leurs concitoyens et accompagner les acteurs engagés dans leurs efforts. Ils visent à œuvrer conjointement au contrôle et à la prévention des atteintes à l'eau, notamment aux milieux humides et hydriques, ainsi qu'à la biodiversité, à élaborer des politiques de reconquête de la biodiversité, de conservation et de restauration des milieux naturels, à développer des coopérations en matière de sauvegarde des espèces faunistiques et floristiques menacées ou vulnérables et à lutter contre les espèces envahissantes.

20^E RENCONTRE ALTERNÉE DES PREMIERS MINISTRES
DU QUÉBEC ET DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ils mettent en relation l'Agence française de la biodiversité et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec afin qu'ils travaillent ensemble à la préservation des écosystèmes et de la biodiversité des deux territoires en développant les connaissances et en veillant à une gestion équilibrée et durable des milieux humides et hydriques.



FEUILLE DE ROUTE CROISSANCE, INNOVATION, NUMÉRIQUE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Les Premiers ministres québécois et français, réunis à l'occasion de leur 20^e rencontre alternée, ont déterminé les objectifs figurant dans la présente feuille de route. Les ministres chargés de l'économie et les ministres respectifs chargés des affaires étrangères et des relations internationales veilleront à leur bonne mise en œuvre.

Le Québec et la France se félicitent des nouvelles opportunités ouvertes par l'Accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada, entré en application provisoire le 21 septembre 2017. Dans ce contexte, le Québec et la France souhaitent renforcer leur coopération dans le domaine économique, notamment en matière d'innovation numérique et d'intelligence artificielle.

Objectif 1 : Agir ensemble pour une mise en œuvre exemplaire de l'AECG

Le Québec et la France souhaitent profiter des nouvelles opportunités ouvertes par l'AECG et les Premiers ministres québécois et français affirment leur détermination à en assurer la mise en œuvre exemplaire pour l'ensemble de ses volets. Cet accord reflète une conception partagée d'une politique commerciale progressiste qui doit être fondée sur la réciprocité et des standards élevés notamment dans le domaine du développement durable et en matière sanitaire.

Les Premiers ministres expriment leur volonté à agir conjointement pour favoriser les échanges et stimuler les investissements croisés afin que l'accord bénéficie pleinement aux entreprises et aux consommateurs du Québec et de France. À cette fin, ils appuient les travaux du groupe franco-québécois de coopération économique (GFOCE) visant une meilleure information conjointe des entreprises sur les opportunités économiques liées à l'AECG, en particulier en matière de marchés publics. Ils encouragent les travaux communs et la coopération dans le domaine de la certification industrielle. Ils soutiennent également l'établissement d'un dialogue entre leurs sociétés civiles notamment sur les enjeux de commerce et de développement durable.

Les Premiers ministres soutiennent la coopération entre les différents organismes, l'échange d'information sur une base régulière et la mise en œuvre d'activités conjointes.

Objectif 2 : Mettre notre coopération économique au service de l'innovation

Les Premiers ministres québécois et français s'entendent pour que l'innovation, la science et la technologie servent de leviers de croissance et contribuent davantage au développement économique de leurs deux nations. Ils entendent déployer des efforts pour soutenir la commercialisation des nouvelles

20^E RENCONTRE ALTERNÉE DES PREMIERS MINISTRES DU QUÉBEC ET DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

technologies, l'échange de meilleures pratiques et la mise en relation des entreprises émergentes et matures, dans les secteurs prioritaires identifiés par les deux pays.

Les Premiers ministres partagent d'ailleurs l'ambition de stimuler les innovations par les technologies et les données, d'accélérer la transformation numérique des PME et l'adoption du commerce électronique, de soutenir la formation et d'assurer un environnement d'affaires attrayant et favorable au déploiement du numérique.

Les Premiers ministres expriment leur souhait qu'un groupe de travail sur les enjeux du numérique soit créé afin d'identifier les sujets prioritaires de coopération au bénéfice des écosystèmes français et québécois. Ce groupe aura le mandat de travailler selon les axes suivants :

- ▶ Sur la base de la Déclaration commune entre portant sur l'Internet et la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique, les deux gouvernements œuvreront ensemble pour promouvoir ces notions au niveau international.
- ▶ Le Québec et la France apporteront leur soutien aux initiatives adoptées dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO). Ils souhaitent promouvoir la transparence et la redevabilité des décisions générées par des algorithmes et contribuer au développement des logiciels libres, notamment à destination de l'espace francophone. Diverses activités seront organisées pour amener des start-ups françaises et québécoises à travailler ensemble sur des bases de données.
- ▶ Les Premiers ministres considèrent que les ressources éducatives libres de droit représentent un moyen d'assurer l'accès universel à une éducation de qualité, outil essentiel à la construction de la paix, au développement social et économique, et au dialogue interculturel. Ils exploreront les voies innovantes de l'éducation, y compris par le secteur culturel, comme l'illustre le concept de micro-folies développé par le Parc de la Villedu et prochainement adopté par le Musée de la Civilisation à Québec.
- ▶ Les deux gouvernements souhaitent encourager, à tous les niveaux et dans tous les domaines, les échanges d'expérience et les projets conjoints dans le cadre de partenariats renforçant l'entrepreneuriat de part et d'autre. Ils décident de considérer les opportunités offertes par le numérique de manière large et dans tous les domaines, y compris dans le domaine des industries culturelles et créatives, comme l'illustre la mise en place du partenariat entre les incubateurs du 104 Factory et de la Lune Rouge ou, en matière de recherche scientifique, l'accord signé entre cancéropoles de la région Auvergne Rhône-Alpes et du Québec. Ils appellent au lancement d'une réflexion conjointe sur les villes intelligentes.
- ▶ Les gouvernements québécois et français encouragent la collaboration pour le développement de l'intelligence artificielle. À cette fin, ils mettront en place un échange sur l'impact sociétal et éthique des intelligences artificielles et sur leur encadrement. Le Québec et la France lancent également une première réflexion conjointe sur ces enjeux et les relations entre l'industrie et le milieu de la recherche dans différents secteurs d'activités (transports, santé, énergie, industrie, logistique, finance ou encore commerce). Des échanges de haut niveau, dont un premier prévu dès le 9 mars 2018, permettront d'identifier d'éventuelles passerelles entre écosystèmes français et québécois.



FEUILLE DE ROUTE JEUNESSE, ÉDUCATION ET SPORT

À l'occasion de la 20^e rencontre alternée, le 8 mars 2018, à Paris, les Premiers ministres de la République française et du Québec fixent les priorités et les objectifs figurant dans la présente feuille de route en matière de jeunesse, d'éducation et de sport.

Ils confient aux ministres chargés de la jeunesse, de l'éducation, du sport et des relations internationales de veiller au développement et au renforcement des échanges sur ces aspects entre les administrations compétentes.

I/ Jeunesse

Pierre angulaire de la coopération franco-qubécoise, la jeunesse fait l'objet de nombreuses initiatives visant à assurer son épanouissement culturel, civique et professionnel et à garantir sa pleine participation à la construction de la société de demain. Les Premiers ministres affirment la place des jeunes dans tous les secteurs de la coopération incluant désormais la coopération institutionnelle.

Ils soulignent à l'occasion de cette rencontre, le 50^e anniversaire de l'Office franco-qubécois pour la jeunesse (OFQJ), qui incarne l'importance historique de la jeunesse dans la relation bilatérale.

Objectif 1 : Poursuivre la mobilité

Les gouvernements français et qubécois entendent favoriser les projets de coopération articulés autour de la jeunesse et multiplier les opportunités d'échanges. À cette fin :

- ▶ Ils s'appuient sur le savoir-faire de l'OFQJ que les deux Premiers ministres mandatent pour déployer des projets de volontariat en réciprocité et en pays tiers.
- ▶ Ils favorisent la participation de jeunes français et qubécois lors des événements organisés en marge des visites ministérielles.
- ▶ Ils encouragent les échanges en matière d'action publique, à l'instar du projet Coopération franco-qubécoise des jeunes de la fonction publique, porté par le Forum des jeunes de la fonction publique qubécoise et la Fonction publique 21, dans le cadre de la 66^e session de la Commission permanente de coopération franco-qubécoise.

Objectif 2 : Renforcer la collaboration et le partage d'expertise

2.1 Échange d'expertises, gouvernance et politiques publiques en faveur de la jeunesse

Les Premiers ministres expriment leur volonté de renforcer la collaboration sur le partage des connaissances au regard de leurs modèles de gouvernance, leurs pratiques et leur capacité à intégrer la dimension jeunesse dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques gouvernementales. L'objectif étant de partager les meilleurs processus et pratiques en cette matière, et de renforcer les capacités d'élaboration et d'évaluation des deux gouvernements.

Il est souhaité que cette collaboration se concrétise par des échanges réguliers entre la Direction de la jeunesse du ministère de l'Éducation nationale du gouvernement français et le Secrétariat à la jeunesse du gouvernement du Québec, qui conviennent d'établir un mécanisme d'échanges formel et structuré visant notamment à permettre l'élaboration d'un plan ou d'une stratégie d'action.

2.2 Collaboration sur des thématiques spécifiques

Les Premiers ministres rappellent leur volonté de poursuivre, renforcer et diversifier leurs secteurs de collaboration et de les ajuster aux enjeux émergents. Les échanges porteront sur les expertises propres aux deux gouvernements en matière de jeunesse, notamment sur des enjeux et des particularités multisectoriels d'intérêts tels l'éducation, la recherche, la culture, les technologies numériques, la lutte contre la radicalisation, la lutte contre les changements climatiques, l'intimidation et le chômage.

Une collaboration sera développée entre la Chaire de recherche sur la jeunesse du gouvernement du Québec et la Chaire de recherche française située à Rennes afin de partager les résultats de leurs travaux et de développer des projets communs dans leur pays respectif ou dans l'espace francophone.

II/ Éducation et recherche

Les échanges en matière d'éducation ont initié la coopération franco-québécoise en 1965. Les Premiers ministres expriment leur volonté de poursuivre l'adaptation de ce domaine aux enjeux du 21^e siècle : le numérique, l'alphabétisation, la lutte contre le décrochage scolaire, le bien-être à l'école, la formation professionnelle. La recherche sera au cœur des avancées innovantes en la matière entre le Québec et la France.

Une correspondance régulière et publique sera encouragée dans le but de suivre au plus haut niveau les fruits de tous les travaux réalisés par la coopération franco-québécoise dans le domaine de l'éducation. À cet effet, des représentants des deux gouvernements sont désignés pour assurer le suivi de cette initiative.

Objectif 1 : Approfondir la coopération dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement supérieur

Les gouvernements invitent leurs autorités compétentes à encourager les instances académiques concernées, la Conférence des présidents d'universités (CPU) et le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) à relancer l'application de l'accord de 1996 portant sur la reconnaissance des diplômes et la validation des études, essentielle pour favoriser la mobilité des jeunes diplômés français et québécois.

20^E RENCONTRE ALTERNÉE DES PREMIERS MINISTRES DU QUÉBEC ET DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le renforcement des échanges entre enseignants se manifestera par une volonté des gouvernements du Québec et de la France de soutenir et de renforcer le programme d'échanges d'enseignants du primaire entre le Québec et la France, qui permet à des enseignants des écoles primaires d'effectuer un échange de « poste à poste » d'une durée d'une année scolaire, et qui vise un partage d'expertise sur le plan professionnel, la sensibilisation et l'enrichissement des élèves par le contact d'un enseignant étranger, ainsi que le renforcement de l'ouverture internationale des écoles impliquées.

En ce qui concerne les collèges français situés à Montréal, les Premiers ministres se sont entendus sur un accord qui permettrait la délocalisation d'une unité pédagogique de chaque établissement, dont la mise en œuvre effective s'effectuera en toute transparence avec les règles du ministère québécois de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en fonction de modalités à convenir entre les parties.

Objectif 2 : Valoriser les innovations en matière d'éducation et de recherche

La France et le Québec organiseront des séminaires sur l'innovation pédagogique et numérique en alternance entre le Québec et la France, permettant la participation de chercheurs, d'experts issus de l'administration publique et d'intervenants du milieu de l'éducation, afin d'aborder ponctuellement des sujets d'intérêt mutuel. La première édition de ce séminaire en visio-conférence sera organisée par la France d'ici la fin de l'année 2018. Dans ce cadre, des représentants du gouvernement français participeront à la prochaine édition du colloque annuel du Rendez-vous des écoles francophones en réseau (REFER) qui se tiendra au Québec les 22 et 23 mars 2018.

Afin d'alimenter la réflexion sur la conception de l'environnement de l'école de demain, le Québec met à la disposition d'un intervenant français, un poste d'observateur au Conseil d'administration de l'organisme sans but lucratif opérant sous la dénomination sociale «lab-école», qui vise à rassembler une expertise multidisciplinaire pour concevoir l'environnement des écoles de demain.

Objectif 3 : Poursuivre la coopération dans le cadre de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et des arrangements de reconnaissance mutuelle découlant de cette entente

Les deux gouvernements se réjouissent de la reprise des discussions entre les ordres des vétérinaires français et québécois en vue de conclure un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM).

Ils invitent les autorités responsables de l'ARM des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique au Québec et des masseurs-kinésithérapeutes en France à poursuivre les négociations de l'avenant 2 et à appliquer l'ARM actuellement en vigueur en attendant la conclusion de cet avenant.

Les Premiers ministres prennent acte qu'une rencontre du Comité bilatéral de l'Entente aura lieu dans les prochains mois.

Objectif 4 : Contribuer au développement d'une éducation à l'image auprès des jeunes

Les Premiers ministres souhaitent que les gouvernements québécois et français travaillent conjointement à la promotion de l'éducation artistique dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel. Ils s'entendent à organiser une table ronde sur l'éducation à l'image avec les acteurs du cinéma et de l'éducation pour un échange d'expertise dans ce domaine en vue d'actions communes.

III/ Sport

La France et le Québec expriment leur volonté commune de développer la coopération en matière sportive, notamment sur le sport en milieu d'éducation, le sport de haut-niveau et la prévention des traumatismes dans les sports à risque. Cette intention se concrétisera par la signature d'une entente entre les deux gouvernements cette année.



FEUILLE DE ROUTE LANGUE FRANÇAISE, CULTURE, INNOVATION SOCIALE

À l'occasion de la 20^e rencontre alternée, le 8 mars 2018, à Paris, les Premiers ministres de la République française et du Québec fixent les priorités et les objectifs figurant dans la présente feuille de route pour la langue française, la culture et l'innovation sociale.

Ils donnent le mandat aux ministres chargés de la Culture, de la Solidarité sociale, de la Santé et des Relations internationales de veiller au développement et au renforcement des échanges sur ces aspects entre les administrations compétentes.

I/ Langue française et Culture

La langue française et la culture se situent au cœur de la relation franco-québécoise et représentent un enjeu fondamental pour les deux gouvernements. Celles-ci doivent continuer à étendre leur développement, notamment au service des outils numériques.

Objectif 1 : Favoriser la « découvrabilité » des artistes et des créations francophones sur les plateformes numériques

Les Premiers ministres accordent la priorité à un large accès au contenu culturel et d'information francophone sur les plateformes numériques comme reflété dans la Déclaration commune entre les Premiers ministres portant sur l'Internet et la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique.

Les Premiers ministres mandatent deux chargés de mission dédiés aux enjeux liés à la présence et à la visibilité des contenus culturels francophones sur Internet, notamment sur les grandes plateformes de diffusion transnationales. Les créations artistiques francophones sur les plateformes numériques représentent de véritables vecteurs de la Francophonie, que le Québec et la France souhaitent mettre en lumière.

À cet effet, ils proposent également d'organiser un hackathon franco-québécois en ligne sur le thème de la « découvrabilité » de la création francophone d'ici la fin de l'année 2018.

Le département de l'innovation numérique du ministère français de la Culture participera au Forum des innovations culturelles, organisé dans le cadre de la Semaine numérique du Québec, du 9 au 11 avril 2018.

Le gouvernement français invite les professionnels de la culture québécois à participer au séminaire sur la francophonie organisé dans le cadre du programme d'accueil « Courants du monde », au mois d'octobre 2018 à Paris.

Objectif 2 : Accentuer la coopération franco-québécoise en matière de promotion du cinéma francophone

Les Premiers ministres du Québec et de la France appuient le projet lancé à l'initiative d'Unifrance d'élaborer un indice francophone permettant la diffusion des films francophones dans le monde et profitent des événements cinématographiques pour porter des positions communes.

Ils demandent à leurs administrations de suivre le lancement du fonds bilatéral de coproduction dans le domaine de la création numérique mis en œuvre par le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Société de développement des entreprises culturelles.

Objectif 3 : Renforcer la vitalité du français dans les sociétés française et québécoise et dans les instances internationales

Les Premiers ministres mettent en exergue l'importance d'une action conjointe pour renforcer la place du français dans les deux sociétés et valoriser la langue comme vecteur d'intégration sociale, économique et culturelle. Ils agissent au sein de l'OIF en faveur de l'usage et de l'influence de la langue française dans les organisations internationales. Les Premiers ministres conviennent de la constante adaptation de la terminologie en langue française. Ils mandatent les institutions compétentes à dialoguer en vue d'établir un document commun à cette fin.

Les Premiers ministres encouragent, par ailleurs, l'OFQJ à poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration d'intention sur la diffusion et la promotion du français en Afrique et en Amérique du nord. Celle-ci doit s'appuyer sur l'envoi de jeunes binômes franco-québécois sur le terrain pour participer à des activités de promotion de la langue française.

II/ Innovation sociale

Forts des initiatives lancées dans ce domaine, les Premiers ministres rappellent l'importance de l'innovation sociale et la nécessité de valoriser les réponses apportées aux besoins sociaux, notamment par le biais de l'économie sociale et solidaire. Ils souhaitent que le Québec et la France se positionnent en chefs de file dans ce secteur.

Objectif 1 : Faire de l'innovation sociale un axe central de notre coopération

Les Premiers ministres s'entendent sur l'importance de l'innovation sociale dans les thématiques prioritaires des appels à projets de la Commission permanente de coopération franco-québécoise.

Objectif 2 : Valoriser les projets exemplaires

Les Premiers ministres se félicitent également de la mise en place du dispositif de Travail Alternatif Payé à la Journée (TAPAJ). Ce programme d'insertion globale adapté pour des jeunes en très grande précarité et désocialisés offre une modalité d'activité leur permettant d'avoir accès au plus vite, avec le minimum de contraintes, à une source de revenu. Ce programme apporte en cela une réponse adaptée aux jeunes se trouvant à l'écart du marché du travail pour des raisons éducatives ou sociales.

Ils saluent également la tenue de la réunion technique internationale sur le vieillissement à domicile qui aura lieu à Québec du 23 au 25 octobre 2018. Cet événement d'envergure et de haut niveau est organisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation panaméricaine de la Santé et le ministère des Solidarités et de la Santé de la France, en collaboration avec plusieurs autres partenaires. À son terme, cette réunion permettra à ses participants d'émettre des opinions techniques sur les stratégies et les meilleures pratiques à mettre de l'avant pour les prochaines années, dans une perspective d'innovation.

Objectif 3 : Améliorer la prise en charge du handicap

Les Premiers ministres expriment leur volonté de renforcer leur collaboration dans le domaine de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Ils encouragent ainsi le partage d'expertises et de bonnes pratiques des derniers plans d'actions mis en place par leurs gouvernements, afin de permettre aux personnes en situation de handicap de participer pleinement à toutes les sphères de la vie sociale et économique.

En vue de resserrer davantage les liens entre les administrations françaises et québécoises en charge des questions de handicap et de construire un programme d'actions partagées sur le long terme, la Secrétaire d'État française chargée des personnes handicapées, M^{me} Sophie Cluzel, effectuera un déplacement au Québec au cours de l'année 2018.



ANNEXE

Déclaration commune entre le Premier ministre de la République française, M. Édouard Philippe et le Premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, portant sur l'Internet et la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique

Réunis à Paris dans le cadre de la 20^e Rencontre alternée des Premiers ministres français et québécois, le Premier ministre de la République française, M. Édouard Philippe et le Premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, énoncent ce qui suit :

Attachés aux principes de l'universalité de l'Internet fondé sur les droits fondamentaux, les principes d'ouverture et d'accessibilité, la participation d'acteurs multiples et à la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique ;

Soulignant la complémentarité du multilatéralisme et de l'approche multipartite pour garantir un Internet, sûr, stable, mondial, ouvert et accessible et la nécessité de mettre au point des processus ouverts, transparents et inclusifs à l'appui de la gouvernance multipartite mondiale de l'Internet ;

Reconnaissant que l'ouverture qui caractérise Internet demeure le principal facteur de son expansion et constitue la caractéristique essentielle de cette infrastructure numérique et reconnaissant également la nécessité de garantir, conformément au principe de la neutralité de l'Internet, un traitement égal et non discriminatoire du trafic de données pour la fourniture de services d'accès à Internet et les droits correspondants des utilisateurs finaux, dans l'objectif de protéger les utilisateurs, d'assurer la liberté d'expression et la continuité du fonctionnement de l'écosystème de l'Internet en tant que moteur de la connaissance et de l'innovation ;

Réaffirmant les principes et objectifs établis par la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l'UNESCO (ci-après « Convention de 2005 »), notamment le droit souverain des États et gouvernements de conserver, d'adopter et de mettre en œuvre les politiques et mesures qu'ils jugent appropriées pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire, ainsi que la pleine actualité de la Convention de 2005 dans l'environnement numérique ;

Conscients que les technologies numériques ont un effet majeur sur nos sociétés ;

Sensibles au fait que les technologies numériques ont accéléré la croissance du secteur culturel et réinventé ses possibilités de rayonnement et de diffusion ; alors que l'offre culturelle se démocratise, l'environnement numérique devient de plus en plus concurrentiel pour les biens et services culturels nationaux et locaux ;

20^E RENCONTRE ALTERNÉE DES PREMIERS MINISTRES DU QUÉBEC ET DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Soulignant que face à cette situation, de nouvelles stratégies et collaborations doivent être déployées pour faire rayonner la culture francophone sur tous les marchés, dans le respect de la Convention de 2005 ;

Rappelant que le Québec et la France ont joué un rôle d'avant-garde afin d'élaborer, de promouvoir et de mettre en œuvre la Convention de 2005 ;

Réaffirmant l'engagement du Québec et de la France à demeurer chefs de file en la matière, alors que les directives opérationnelles pour mettre en œuvre la Convention de 2005 dans l'environnement numérique ont été approuvées à l'UNESCO en juin 2017.

Les Premiers ministres déclarent leur volonté de :

1. **Promouvoir** le principe de la neutralité de l'Internet auprès de nos partenaires internationaux en soutenant les dispositions internationales allant dans le sens de l'Internet ouvert et qui établissent un traitement égal et non-discriminatoire du trafic, protègent les droits des utilisateurs finaux et garantissent l'innovation, tout en ménageant un cadre pour la mise en œuvre de mesures de gestion raisonnables du trafic et la prestation de services spécialisés lorsqu'ils sont justifiés, notamment au sein de la francophonie numérique.
2. **Promouvoir** une gouvernance de l'Internet démocratique, représentative et inclusive afin de favoriser la diversité des expressions linguistiques et culturelles dans l'environnement numérique ;
3. **Effectuer** un recensement des meilleures pratiques et initiatives mises en œuvre par des gouvernements étrangers pour assurer la visibilité et le rayonnement des cultures nationales et locales sur les diverses plateformes numériques et renforcer leur repérage par tous les publics afin de promouvoir les contenus nationaux et locaux ;
4. **Encourager** l'utilisation des technologies numériques pour la diffusion et la découvrabilité des œuvres et des produits culturels francophones sur les réseaux locaux et internationaux ;
5. **Renforcer** le niveau de connaissances et de compétences numériques du milieu culturel et du grand public ainsi que l'appropriation des nouvelles pratiques numériques ;
6. **Développer** les connaissances techniques et la mise en place d'infrastructures permettant d'assurer un accès durable aux contenus culturels numériques ;
7. **Encourager** la régulation des algorithmes pour qu'ils assurent une plus grande diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique et particulièrement pour les contenus francophones ;
8. **Faciliter** des échanges plus équilibrés de biens et de services culturels issus des pays en développement dans l'environnement numérique, particulièrement de la Francophonie ;
9. **Favoriser** des partenariats entre les représentants de la société civile ;

20^E RENCONTRE ALTERNÉE DES PREMIERS MINISTRES
DU QUÉBEC ET DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10. **Garantir** des règles du jeu équitables en matière de concurrence et de fiscalité dans l'environnement numérique, en soutenant activement les travaux en cours dans les enceintes multilatérales, notamment à l'OCDE, visant à établir une fiscalité effective et à traiter les nouveaux enjeux concurrentiels liés aux activités économiques sur internet ;
11. **Répondre** aux défis que représentent les menaces présentes dans le cyberspace par la coopération et par le droit en soutenant les règles et normes de comportement identifiées et agréées par les différents groupes d'experts gouvernementaux des Nations-Unies dédiés à ces enjeux ;
12. **Développer** des mécanismes adaptées à l'évolution du monde numérique et aux responsabilités particulières éventuelles d'un certain nombre d'acteurs du secteur privé, notamment en matière d'encadrement de leurs pratiques offensives, de renforcement de la sécurité des produits et services numériques et de lutte contre la prolifération des outils et techniques malveillants dans le cyberspace.

Pour ce faire, la coopération entre le Québec et la France dans ces domaines sera accrue.

Fait à Paris, le 8 mars 2017, en double exemplaire.

Édouard Philippe
Le Premier ministre de la République française

Philippe Couillard
Le Premier ministre du Québec

XX^E RENCONTRE ALTERNÉE
ENTRE LES PREMIERS MINISTRES
FRANÇAIS ET QUÉBÉCOIS



PARIS
8 mars 2018